

du gouverneur-général, les Cantons avaient résolu de lui envoyer de nouveaux députés : ces députés étaient même déjà nommés et sur le point de se mettre en route pour Montréal, lorsqu'un exprès du chevalier ANDREWS, qui avait remplacé le colonel Dongan, dans le gouvernement de la Nouvelle York, arriva à Onnontagué, et défendit aux Cantons de traiter avec les Français sans le participation de son maître. Il ajouta que le gouverneur prenait les Iroquois sous sa sauve-garde, et les assurait de la protection du roi d'Angleterre, qui les considérait comme ses enfans, et ne les laisserait jamais manquer de rien de ce qui leur serait nécessaire.

Le chevalier écrivit en même temps au marquis de Dénonville, qu'il ne devait pas se flatter de faire la paix avec les Iroquois à d'autres conditions que celles qui avaient déjà été proposées par son prédécesseur : qu'au reste, il était disposé à bien vivre avec lui, et qu'il avait interdit aux Anglais de sa dépendance toute hostilité sur les terres dépendantes des Français.

Cette déclaration du chevalier Andrews par rapport aux Iroquois, jeta d'abord la consternation dans la Nouvelle France. Le sentiment de la crainte, celui même du désespoir y devait être tout naturel, vu le peu de secours qu'on recevait de France et le peu de ressources qu'offrait la colonie. Au milieu des inquiétudes et des appréhensions auxquelles elle était presque continuellement en proie, et en conséquence des pertes que lui causaient annuellement les incursions des Iroquois, sa population ne pouvait pas s'accroître bien rapidement : par le recensement de cette année 1688, elle se trouva être d'onze mille deux cent quarante neuf personnes ; ou d'un peu plus de douze mille, en y comprenant celle de l'Acadie. Le commerce des pelleteries était partagé avec les Anglais : les pêcheries du golfe et des côtes adjacentes étaient, on ne peut plus, négligées : et à l'exception du sieur RIVERIN, qui établit, sur un grand plan, des pêches sédentaires dans le fleuve St Laurent, particulièrement aux environs de *Matane*, les Canadiens et les Français établis en Canada étaient généralement peu industriels et peu entreprenants. A la vérité, quelques uns se montraient actifs et entendus dans la traite des pelleteries chez les tribus sauvages ; mais ce commerce enlevait alors, comme il a fait depuis, un grand nombre de bras à l'agriculture, et nuisait infiniment au progrès de la population.

Cependant l'indignation de voir une poignée de sauvages tenir en échec tout un grand pays, ayant bientôt succédé à la crainte, on forma un dessein qui aurait pu passer pour hardi, quand même l'état de la Nouvelle France aurait été aussi florissant qu'il était déplorable ; ce fut de conquérir la Nouvelle York.— Le chevalier de Callières en ayant communiqué le projet à M. de Dénonville, passa en France pour le proposer à la cour,